

## **DECISION N°2022-31**

### **OBJET : Liquidation judiciaire de la société Score – Pouvoirs dans le cadre de la procédure**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 9 juin 2022, aux fins d'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui ;

**VU** le jugement d'ouverture de liquidation judiciaire de la société de coordination et de réalisation (SCORE) par publication au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales du 5 janvier 2022 ;

**CONSIDERANT** que la société SCORE était titulaire des marchés SIV20E lot 5A « Construction de la fourrière – cloisons, doublages, faux-plafonds », SIV20E lot 5B « Construction de la fourrière menuiseries intérieures et serrureries intérieures » SIV20E lot 5C « Construction de la fourrière – peinture, carrelage, faïence, sol souple » avant sa mise en liquidation ;

**CONSIDERANT** que la procédure de liquidation en cours devant le Tribunal de Commerce de Créteil peut nécessiter la présence du SIVOM au cours d'instances et d'audiences, notamment par l'intermédiaire de ses agents habilités ;

### **Le Président du Syndicat intercommunal à Vocations Multiples,**

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** Pouvoir est donné, pour représenter le SIVOM devant le Tribunal de Commerce de Créteil dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la société SCORE, pour toute audience et instance, à :

- Monsieur Baptiste MARQUES, Directeur Mutualisé des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et des Assemblées ;
- Madame Fatimata SOH, Juriste Mutualisée au sein de la Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et des Assemblées ;
- Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice Mutualisée des Services Techniques ;

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **23/11/2022**  
Transmis en Préfecture et affiché le **23/11/2022**



**Daniel LEVEL**  
Président du Syndicat Intercommunal